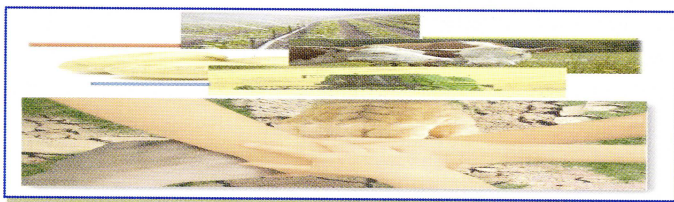


***LES METHODES DE RECHERCHE PARTICIPATIVE DANS LA MISE
EN ŒUVRE DES PPDRI***

① RAPPEL SUR LA POLITIQUE DE RENOUVEAU RURAL



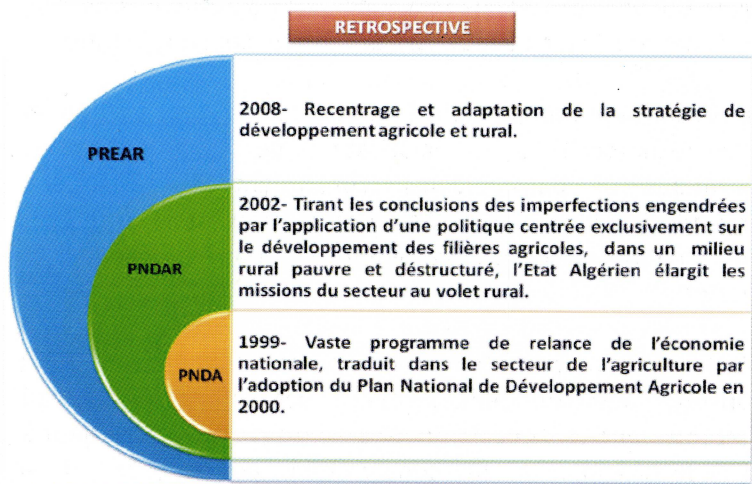
Longtemps marginalisés et victimes de visions étriquées de développement, nos espaces ruraux, avec tout ce qu'ils recèlent de richesses naturelles et de patrimoines matériels et immatériels très diversifiés, étaient, il y a quelques années de cela, face à une menace croissante de décomposition charriant dans son sillage les repères et les authenticités qui, au fil des années, risque de laisser ces espaces sans identité.

La reconquête des territoires ruraux, leur restructuration et leur recomposition, la valorisation de leurs ressources naturelles et patrimoniales, constituent les principaux objectifs que vise la politique de renouveau rural qui se veut une solution structurée, cohérente et adaptée aux réalités locales.

Mettre fin aux inégalités socio économiques et territoriales constitue aussi un défis à relever par cette politique qui accorde, dans sa stratégie de mise en œuvre, un rôle majeur à la consultation, à la concertation permanente et à l'intégration à la base de toutes les consciences et les forces actives de nos communautés.

La politique de renouveau rural recentre les concepts, renouvelle la vision et clarifie les objectifs de développement assignés au milieu rural. En effet, elle se fixe d'assurer la viabilité et la durabilité, d'une part des espaces ruraux à travers la stabilisation des populations et la promotion des ménages ruraux au rang d'élément moteur de l'économie rurale; d'autre part la protection et la pérennisation du potentiel productif et des ressources naturelles existantes par une gestion rationnelle de ces dernières, afin d'assurer le maintien d'un monde rural vivant et actif.

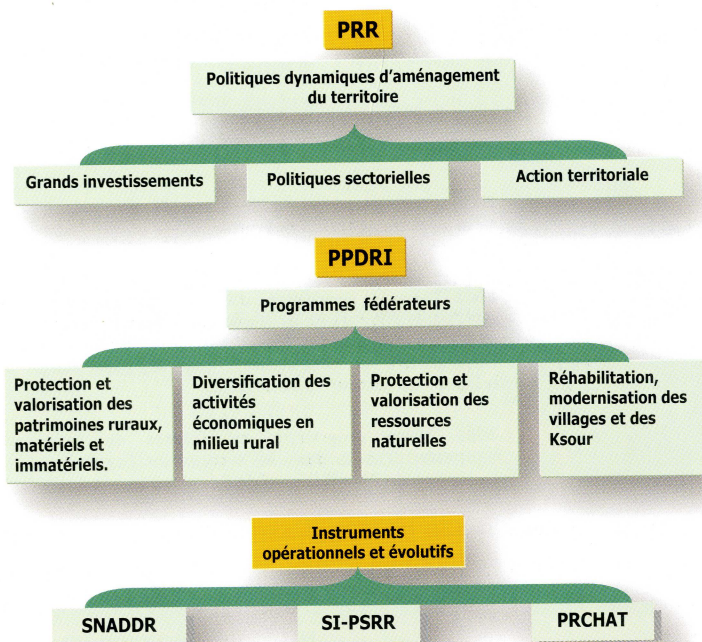
Cette politique s'articule autour de programmes fédérateurs qui se complètent et s'imbriquent l'un dans l'autre, pour renforcer l'équilibre « fragilisé » des trois dimensions indissociables que sont le social, l'économique et l'écologique.



Ces dimensions, faut-il le rappeler, sont un préalable à tout développement qui se veut humain et durable.

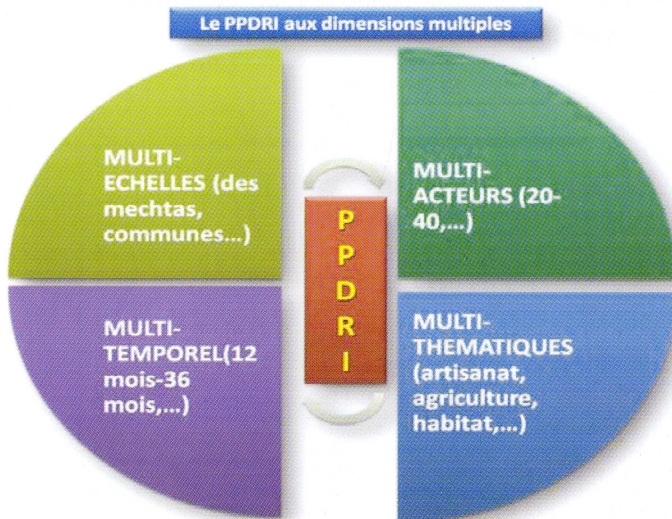
Ces programmes englobent la diversification des activités économiques qui visent à assurer des revenus aux populations rurales à travers l'introduction de nouvelles activités économiques; la protection et la valorisation du patrimoine rural qui constitue une opportunité de création de richesses au profit des populations locales (tourisme rural, culturel, écologique, religieux, artisanat, services,...) ; la protection et la valorisation des ressources naturelles, dont la tendance est d'assurer un équilibre entre la reproduction et le renouvellement des ressources naturelles et leur

consommation et enfin la réhabilitation et la modernisation des villages et des ksour.



Le PPDRI : L'instrument privilégié de mise en œuvre

La matérialisation de ces programmes est assurée à travers un instrument fédérateur qu'est le projet de proximité de développement rural intégré « **PPDRI** », il s'entend de tout projet comportant des actions d'accompagnement des populations et des institutions en milieu rural, agissant aux fins d'amélioration des conditions de qualité de vie des populations.



Elaboré par M. OULD YUCEF.H

Le PPDRl accorde une attention particulière aux aspects organisationnels et institutionnels, il permet la mise en œuvre d'une dynamique mettant en action des acteurs socio-économiques, organisés sous de nouvelles formes de partenariats entre les organisations rurales, les entreprises économiques, les collectivités territoriales et les administrations publiques.

Il vise aussi une intégration à la base des différents dispositifs de soutien existants, des budgets d'équipement sectoriels, des fonds spécifiques et des budgets des collectivités locales, qui viendront en appui aux actions économiques soutenues par le fonds de développement rural et la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTVC) mis en place par le Ministère de l'agriculture et du développement rural.

PPDRI



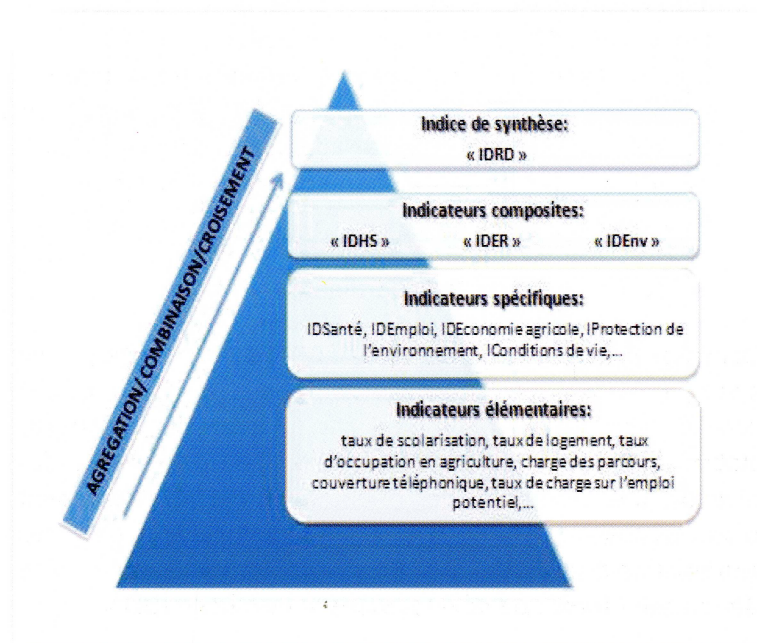
- ❑ Projets basés sur l'offre;
- ❑ analyse déficiente de la situation de départ;
- ❑ vision de courte durée;
- ❑ planification orientée vers les activités;
- ❑ documents de projet imprécis;
- ❑ impact non vérifiable.

- ❑ Solutions axées sur la demande;
- ❑ analyse approfondie et ciblée;
- ❑ vision à moyen et à long terme;
- ❑ insistance sur la viabilité;
- ❑ planification par objectifs;
- ❑ formats standardisés;
- ❑ impact vérifiable.

Dans sa phase d'élaboration, le « PPDRI » se réfère au système national d'aide à la décision pour le développement rural durable « SNADDR », basé sur un corpus d'indicateurs statistiques qui reflètent une image assez complète des niveaux, des besoins et des orientations de développement d'un territoire ou d'une région donnée. Une typologie des territoires est ainsi dressée à partir d'un indice de synthèse dénommé **l'Indice de développement durable « IDD »**

Le système national d'aide à la décision pour le développement durable fournit, sur la base des indicateurs composites (IDHS-IDER-IDEnv) des informations simples qui permettent de rendre compte des performances sociales, économiques et environnementales à l'échelle communale et d'établir des comparaisons par communes, wilayas, zones naturelles et grandes régions (nord, sud, haut plateaux,...)

Ce système, qui constitue une plate forme de décision partagée entre les acteurs du développement rural, comporte, en sus des fonctions d'orientation, de planification et de programmation, des interventions publiques et privées, des fonctions de suivi des budgets et d'évaluation d'impacts des différents programmes ou projets de développement mis en œuvre.



Un deuxième Système d'Information pour le Programme de Soutien au Renouveau Rural « **SI-PSRR** », est mis en place dans le cadre du suivi évaluation des projets de proximité de développement rural intégrés, de formulation jusqu'à la réalisation.

La mise en œuvre de cette stratégie accorde une attention particulière au dispositif d'encadrement de ces principaux programmes de développement, à travers la prise en compte des capacités d'intervention humaine comme élément moteur, innovateur et facteur déterminant de réussite de cette stratégie de développement.

C'est aussi dans cette perspective que s'inscrit le programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique « **PRCHAT** ». Ce programme prévoit d'améliorer et d'élargir les capacités d'encadrement, à travers des actions de mise à niveau, de formation, d'appui technique,...visant les cadres des structures technico administratives et autres acteurs activant dans le développement agricole et rural.

Le PRCHAT vise également à rendre plus dynamique les actions de concertation, de coordination, de communication et de vulgarisation autour des différents programmes de renouveau agricole et rural.



② L'APPROCHE PARTICIPATIVE

LA PARTICIPATION : PALLIATIF AUX LIMITES DE L'APPROCHE PAR PROJET

L'approche par projet est fondée sur l'hypothèse que le développement agricole et rural doit être rapide, mais que la lenteur des services en charge de la mise en œuvre des activités de développement ne permet pas d'avoir un effet significatif sur l'amélioration de la situation économique et sociale de la population rurale dans un **délai relativement court**.

Elle part aussi du principe que les résultats seront meilleurs si on procède par projets, dans des lieux déterminés, pendant une période définie, avec des moyens fournis par un organisme de développement international ou bilatéral (cadre de coopération)

D'une durée limitée, les projets doivent aboutir à des résultats concrets dans des délais brefs s'ils veulent obtenir les moyens de poursuivre leur action. ***Cela pousse parfois les intervenants à aller vite, imposant ainsi un rythme diversement acceptable*** par les sociétés locales, ***sacrifiant parfois les conditions de la participation***, de la responsabilisation des acteurs locaux à la réalisation d'objectifs quantifiables et visibles.

Or, le rythme de maturation d'un processus de changement pris en charge et maîtrisé par la population ciblée est variable car :

- Des résistances apparaissent aux moments les plus inattendus, **parce que certaines réalisations accueillies avec facilité, soulèvent par la suite des problèmes qui touchent à l'organisation de la société locale ;**

- Les changements de règles ne peuvent être que progressifs, car ces règles sont le produit de l'histoire économique, sociale et culturelle de la société rurale et qu'elles expriment des **rapports sociaux, qui même contestés, ne peuvent être modifiés du jour au lendemain** ;
- L'appropriation et la maîtrise des innovations techniques économiques, sociales et institutionnelles **ne peuvent se faire que dans la durée, à travers des processus d'apprentissage individuel et collectif qui incluent le droit à l'erreur mais dans une limite acceptable.**

L'APPROCHE PARTICIPATIVE

La GTZ (1992) définit la participation comme suit : « toute action participative implique la volonté et la capacité des intéressés à s'organiser en groupements et associations, à établir un dialogue réciproque avec les représentants des organismes de tutelle avec le personnel du projet, à exprimer leurs idées, à définir leurs besoins, à formuler des demandes, à apporter une contribution en espèces et/ ou en nature, à prendre des décisions et à assumer la responsabilité de leurs actions ».

La réflexion et la prospection des approches participatives a permis de prendre connaissance de la genèse de ce types d'approches, de l'évolution des approches interventionnistes en matière de développement vers les approches démarrant du bas vers le haut, les conditions pour une participation efficace des concernés et les avantages et obstacles à la participation.

GENERALITES

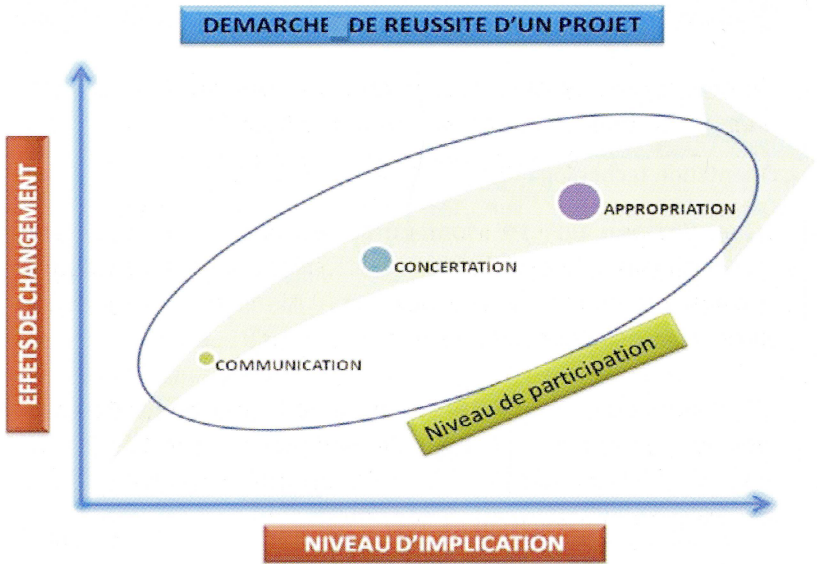
Selon Laurent Umans, c'est durant les des années 70 qu'il s'est avéré que les interventions par le haut (du sommet vers la base) avaient échoué dans plusieurs pays du tiers monde.

L'une des principales raisons de cet échec est que la plupart des projets d'aide extérieure ne se basaient pas sur les valeurs locales, les points de vue des populations rurales ou leurs connaissances, leurs institutions et leurs pratiques.

C'est alors qu'un nouveau concept a vu le jour en matière de développement rural. Il s'agit de l'approche par le bas (de la base vers le sommet), qui donne la priorité au paysan, et qui est axée sur la participation des populations.

Les concepteurs de projets se sont donnés pour tâche de s'impliquer dans les processus de développement en cours chez les populations locales. C'est un processus qui vise essentiellement à transférer les centres de décision aux populations concernées en tant qu'acteurs principaux pour qu'ils puissent s'approprier «**Le transfert des responsabilités**» et l'approche de la base vers le sommet sont les réponses aux problèmes soulevés par l'approche interventionniste.

La volonté de changement commence par informer les véritables acteurs



EVOLUTION VERS L'APPROCHE PARTICIPATIVE (cas de la vulgarisation)

Des modèles basés sur la participation du groupe cible ont été mis en application, et ont permis une évolution de la vulgarisation vers des changements dont le parallèle a été mis en relief dans ce qui suit :

